

SITUATION À L'ÉTRANGER

I C

Dans quel environnement international le gouvernement du Canada exercera-t-il ses activités consulaires au cours des années 80? Sauf dans l'éventualité d'un conflit international majeur, il est probable que des tendances contradictoires se manifesteront. Dans des régions qui resteront stables ou qui verront la qualité de l'administration publique s'améliorer, les voyageurs et les résidents permanents bénéficieront nul doute d'une amélioration correspondante des conditions. D'autres régions, en revanche, pourraient connaître une recrudescence de guerres locales et de troubles, ou l'érosion de la qualité de l'administration publique, ce qui pourrait engendrer un accroissement des actes de violence à l'encontre des étrangers, par exemple des actes de piraterie aérienne, des enlèvements et des prises d'otages. En outre, la détérioration des relations Nord-Sud, une possibilité très réelle à l'heure actuelle, pourrait aggraver les difficultés qui attendent les visiteurs du Nord qui se rendent dans les pays du Sud. En effet, la présence de touristes apparemment nantis risque d'être perçue de plus en plus, dans les pays pauvres, comme étant à la fois une provocation et une tentation.

Les risques d'accroissement du nombre d'incidents suscitant l'intervention des services consulaires pourraient être compensés par un recours de plus en plus fréquent aux voyages de groupes. Non seulement les organisateurs de ce genre de voyages assurent-ils certains genres de services consulaires, mais ils font en sorte de mettre leurs clients à l'abri de contacts imprudents avec la population (par exemple le Club Méditerranée).

Il est peu probable que les conditions générales à l'étranger pour les voyageurs et les expatriés canadiens s'améliorent suffisamment dans l'ensemble pour entraîner une réduction de la demande de services consulaires.

LA CLIENTÈLE CONSULAIRE

I D

Comme la composition de la clientèle canadienne qui vit ou voyage à l'étranger est fonction de l'environnement national et international, et que cette composition influe elle-même sur la demande de services consulaires, il importe de définir cette clientèle et la nature des services dont elle a besoin.

On peut partager les clients consulaires en trois groupes:

- a) les personnes qui travaillent à l'étranger (hommes d'affaires, employés des organismes d'aide: Nations Unies, ACDI, organisations internationales et canadiennes non gouvernementales, missionnaires), ou les personnes qui ont pris leur retraite à l'étranger;
- b) les voyageurs qui ont un compte de frais; et
- c) les touristes.